

Rectorat de l'académie de Paris
Délégation académique à la formation
professionnelle initiale et continue

12 Boulevard d'Indochine
75 019 Paris

Paris, le 9 juin 2023

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

- Vu le décret n° 90-426 du 22 juin 1990 ;
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 ;
- Vu la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 ;
- Vu la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue réunie le 9 juin 2023

ARRÊTE

Article 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de Conseillers en Formation Professionnelle pour l'année scolaire 2023-2024 :

Mme	ABBAS	Dalila
Mme	D'HULST BAL	Ilonka
Mme	DE MELO	Rose-Marie
M.	DIALLO	Dalla
M.	DUPUIS	Vincent
Mme	GRANAT	Sandrine
Mme	HAFID	Sophia
Mme	ILIC	Natasa
Mme	JEAN	Françoise
M.	KPODAR	Têko - Francis
Mme	LUCIEN	Andrea
Mme	MARIETTE	Emelyne
Mme	NOEL	Sophie
M.	OGOUSSAN	Narcisse
Mme	PAILLE	Cécile
Mme	SAGGIOTTO	Héloïse

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation Professionnelle pendant l'année scolaire 2023-2024, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Article 3 :

Le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Christophe KERRERO

